



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-32

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 9 avril, à Chalons en Champagne

Date de convocation	2 avril 2025
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M Véronique CASTRONOVO
M. Philippe CLAUDE
M Jean Pierre CORVISIER
M Hervé CORVISIER
Mme Danièle COMBE
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
Mme Pascale GAILLOT
M Kevin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Jean François GOSSET

Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Michel NORMAND
M Sébastien PAULET
M Yannick ROSSATO
M. Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Géry TRONÇON
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

CONVENTION D'ACCUEIL DE DEUX AGENTS DE L'EPAMA

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-32

Objet de la délibération :

CONVENTION D'ACCUEIL DE DEUX AGENTS DE L'EPAMA

Une équipe projet de l'EPAMA est implantée dans les Vosges dans les locaux de la communauté de communes de l'Ouest Vosgien (CCOV).

Afin de répondre à des besoins de réorganisation et de recrutement au sein de la CCOV, l'EPAMA et la ville de Neufchâteau ont convenu que ces agents pourraient être installés dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Une convention doit être conclue entre l'EPAMA et la ville de Neufchâteau pour cadrer les conditions d'accueil de ces agents. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Conseil Syndical de l'EPAMA :*

- **AUTORISE le Président à signer la convention d'accueil de deux agents de l'EPAMA au sein de l'Hôtel de ville de Neufchâteau.**
- **PRECISE QUE les crédits sont inscrits au Budget Primitif**

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

